



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Laurent CIVEL,.

Date de la convocation : lundi 08 juin 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Philippe DUPOUY, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Catherine HUREL, Véronique LAMOTHE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Hirondina DOS SANTOS, Jacques DURAND, Patrice LAGUE

Pouvoirs :

Sylvie DUBOURG a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Annie LABARTHE-SAGASPE a donné pouvoir à Nadège DUVERGÉ, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Christophe MESPLEDE a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

N° 20260615-001

CIAS - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CIAS DU PAYS TARUSATE

VU l'article R123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que « *dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président* »,

Considérant que Monsieur le Président du CIAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature

Considérant que Monsieur Christophe MARTINEZ (Laluque) s'est porté candidat à la fonction de Vice-Président du CIAS

Monsieur le Président expose

Il est nécessaire de désigner un Vice-Président qui aura notamment la charge de présider le conseil d'administration en son absence

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Famille, il est procédé à la désignation fu Vice-Président à bulletins secrets



Le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrage exprimés : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

DECLARE Monsieur Christophe MARTINEZ, Vice-Président du Conseil d'Administration du CIAS du Pays Tarusate

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **18 JUIN 2026**

Président

Laurent CIVEL

PAR DÉLÉGATION

CHRISTOPHE MARTINEZ

VICE-PRÉSIDENT
du Pays TARUSATE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.